

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION (PPRI) DE la Moder

Communes de Beinheim, Bischwiller, Dalhunden, Dauendorf, Drusenheim, Forstfeld, Fort-Louis, Gries, Gumbrechtshoffen, Gundershoffen, Haguenau, Herrlisheim, Ingwiller, Kaltenhouse, Kauffenheim, Kindwiller, Leutenheim, Menchhoffen, Mertzwiller, Mietesheim, Neuhaeusel, Niederbronn-Les-Bains, Niedermodern, Oberhoffen-sur-Moder, Obermodern-Zutzendorf, Offendorf, Ohlungen, Reichshoffen, Roeschwoog, Rohrwiler, Roppenheim, Rountzenheim-Auenheim, Schalkendorf, Schillersdorf, Schirrhein, Schirrhoffen, Schweighouse-sur-Moder, Sessenheim, Soufflenheim, Stattmatten, Uhlwiler, Uttenhoffen, Val de Moder et Weyersheim

Par arrêté du 20 août 2020, la Préfète du Bas-Rhin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la Moder pour une durée de 45 jours consécutifs,

du lundi 5 octobre au mercredi 18 novembre 2020 inclus.

À cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné les membres de la commission d'enquête suivants :

- en qualité de Président, M. Didier ANNE-BRAUN, Conseiller Environnement et Ressources Humaines retraité
- en qualité de membres titulaires : M. Charles WALDVOGEL (Ingénieur Divisionnaire des Travaux retraité), M. Alfred MAECHLING (ancien Maire), M. Frédéric MAHÉ (Ingénieur en Chef de la Fonction Publique Territoriale retraité) et M. Alexandre GARDEA (ancien Chef de Clinique des Hôpitaux de Strasbourg).

Le Plan de Prévention du Risque d'inondation par débordement de la Moder a pour objet de :

- délimiter les zones exposées au risque d'inondation, ainsi que les zones non directement exposées au risque, mais où les constructions et aménagements pourraient aggraver les risques ailleurs ;
- fixer, pour chacune des zones, les interdictions et/ou les autorisations de construire, assorties, le cas échéant, de prescriptions ;
- imposer des mesures de protection des constructions existantes.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle toute information peut être demandée pendant la durée de l'enquête publique, est :

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
Service Environnement et Risques
Monsieur le Chef du Pôle Prévention des Risques
14, rue du Maréchal Juin
BP 61003
67070 STRASBOURG Cédex

Tél. : 03 88 88 91 77 / 03 88 88 91 93

Courriel : ddt-ppri-moder@bas-rhin.gouv.fr

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg (2 Rue des Soeurs – CS 30251 – 67504 HAGUENAU cedex).

Le public peut consulter et prendre connaissance de l'ensemble du dossier selon les modalités suivantes :

- en version papier et en version dématérialisée (mise à disposition gratuite d'un poste informatique) au siège de l'enquête publique, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 12h30 et les mercredis de 13h30 à 16h00, ou sur rendez-vous (par téléphone au 03.88.63.87.11 ou par mail : pref-collectivites-hw@bas-rhin.gouv.fr) ;
- en version dématérialisée, sur le site internet des services de l'État dans le Bas-Rhin à l'adresse suivante : www.bas-rhin.gouv.fr (<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risque-inondation/PPRI-en-cours-d-elaboration/PPRI-de-la-Moder2/PPRI-de-la-Moder> ou directement via le lien court : <https://vu.fr/PPRIModer>, rubrique "6. Enquête publique") ;
- en version papier, dans chacune des mairies des communes concernées, aux jours et horaires habituels d'ouverture* :

Mairie	Adresse	Horaires d'ouverture*
Beinheim	19A Rue Principale 67930 BEINHEIM	lundi et mercredi : 9h00-12h00 mardi et jeudi : 9h00-12h00 et 16h00-18h00 vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Bischwiller	1-9 Place de la Mairie BP 10035 – 67240 BISCHWILLER	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30
Dalhunden	68 Place de la Mairie 67770 DALHUNDEN	lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h00-12h00 et 14h00-17h00 jeudi : 8h00-12h00
Dauendorf	20 Rue Principale 67350 DAUENDORF	lundi, mercredi et vendredi : 9h00-11h00 jeudi : 19h00-20h00
Drusenheim	67 Rue du Général de Gaulle 67410 DRUSENHEIM	lundi, mardi et jeudi : 8h00-12h00 et 15h00-17h30 mercredi : 8h00-12h00 vendredi : 8h00-12h00 et 15h00-17h00 samedi : 8h30-12h00
Forstfeld	3 Rue Principale 67480 FORSTFELD	lundi et mercredi : 8h30-11h00 mardi : 14h00-16h00 jeudi : 14h00-17h00 vendredi : 13h00-15h00
Fort-Louis	2 Rue Saint-Louis 67480 FORT-LOUIS	lundi, jeudi et vendredi : 8h00-10h00 mardi : 8h00-10h00 et 17h00-19h00

Mairie	Adresse	Horaires d'ouverture*
Gries	56 Rue Principale 67240 GRIES	du lundi au mercredi : 8h00-12h00 et 14h00-18h00 jeudi : 14h00-18h00 vendredi : 8h00-12h00 et 14h00-17h00
Gumbrechtshoffen	1 Place du Tilleul 67110 GUMBRECHTSHOFFEN	mardi : 10h00-12h00 et 18h00-19h00 mercredi et jeudi : 10h00-12h00 vendredi : 10h00-12h00 et 18h00-19h00
Gundershoffen	14 Rue d'Alsace 67110 GUNDERSHOFFEN	lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30
Haguenau	1 Place Charles de Gaulle BP 10249 – 67504 HAGUENAU	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30
Herrlisheim	1 Rue d'Offendorf 67850 HERRLISHEIM	lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 et 15h00-17h00 mercredi : 9h00-12h00
Ingwiller	85 Rue du Général Goureau 67340 INGWILLER	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 14h00-16h00 samedi : 9h00-12h00
Kaltenhouse	20 Rue Principale 67240 KALTENHOUSE	lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 mercredi : 9h00-12h00
Kauffenheim	6 Rue Principale 67480 KAUFFENHEIM	lundi : 14h00-17h30 mardi : 14h00-18h30 jeudi et vendredi : 09h00-12h00
Kindwiller	41 Rue Principale 67350 KINDWILLER	mardi : 17h00-19h15 vendredi : 17h30-19h30
Leutenheim	42 Rue Principale 67480 LEUTENHEIM	lundi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 mardi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
Menchhoffen	6 Rue de la Mairie 67340 MENCHHOFFEN	mercredi : 10h00-12h00 vendredi : 17h00-19h00
Mertzwiller	17 Rue de la Liberté 67580 MERTZWILLER	lundi : 13h30-17h30 du mardi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30 (fermé les 19 et 20 octobre et le 10 novembre après-midi)
Mietesheim	32 Rue Principale 67580 MIETESHEIM	lundi : 18h00-20h00 jeudi : 11h00-12h00 vendredi : 14h00-16h00
Neuhaeusel	15 Rue Principale 67480 NEUHAEUSEL	lundi et mardi : 9h00-12h00 jeudi : 14h00-18h30 vendredi : 14h00-16h00
Niederbronn les Bains	2 Place de l'Hôtel de Ville 67110 NIEDERBRONN LES BAINS	du lundi au jeudi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Niedermodern	1 Impasse du Stade 67350 NIEDERMODERN	lundi : 17h00-19h00 mardi : 15h00-17h00 jeudi : 14h00-16h00 vendredi : 10h00-12h00
Oberhoffen sur Moder	1 Place de l'Église 67240 OBERHOFFEN-SUR-MODER	lundi : 10h00-12h00 mardi et jeudi : 10h00-12h00 et 14h00-18h00 mercredi : 8h00-12h00 vendredi : 10h00-12h00 et 14h00-17h00
Obermodern-Zutzendorf	54 Rue de la Moder 67330 OBERMODERN-ZUTZENDORF	lundi et vendredi : 9h00-12h00 mardi : 9h00-12h00 et 17h00-19h00 jeudi : 9h00-12h00 et 17h00-18h00
Offendorf	Rue Principale 67850 OFFENDORF	lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 et 15h00-18h00 mardi : 15h00-18h00
Ohlungen	Rue Principale 67590 OHLUNGEN	mardi et vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-19h30
Reichshoffen	8 Rue des Cuirassiers 67110 REICHSHOFFEN	du lundi au jeudi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30 vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30

Mairie	Adresse	Horaires d'ouverture*
Roeschwoog	17 Rue Principale 67480 RÆSCHWOOG	lundi, mercredi et jeudi : 8h00-12h00 et 14h00-18h00 mardi et vendredi : 14h00-18h00 samedi : 10h00-12h00
Rohrwiler	53 Grand Rue 67410 ROHRWILLER	lundi et mardi : 8h15-12h00 et 15h00-18h00 mercredi : 8h15-12h00 jeudi : 8h15-12h00 et 13h00-18h00 vendredi : 8h15-12h00 et 13h00-16h00
Roppenheim	2 Rue de l'Or 67480 ROPPENHEIM	lundi et jeudi : 11h00-12h00 mardi : 17h00-18h30 vendredi : 11h00-12h00 et 15h00-17h30
Rountzenheim-Auenheim	1 Rue de la Mairie 67480 ROUNTZENHEIM-AUENHEIM Mairie annexe : Rue Principale 67480 ROUNTZENHEIM-AUENHEIM	lundi : 14h00-18h00 mercredi : 16h00-18h00 (à la mairie annexe) vendredi : 9h00-11h00
Schalkendorf	50 Rue Principale 67350 SCHALKENDORF	lundi, mardi et vendredi : 08h30-11h30 jeudi : 17h30-19h00 vendredi : 08h30-11h30
Schillersdorf	16 Rue du Pasteur-Schroeder 67340 SCHILLERSDORF	lundi et mardi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 jeudi et vendredi : 9h00-12h00
Schirrhein	89 Rue Principale 67240 SCHIRRHEIN	lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 mercredi : 9h00-12h00
Schirrhoffen	2 Rue du Château 67240 SCHIRRHOFFEN	lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-18h00 (fermé les vendredis des semaines impaires)
Schweighouse sur Moder	29 Rue du Général de Gaulle BP 60332 Schweighouse-sur-Moder 67507 HAGUENAU CEDEX	lundi : 14h00-18h00 mardi et jeudi : 8h00-12h00 mercredi et vendredi : 13h30-16h30 samedi : 9h00-11h00
Sessenheim	2 Place de la Mairie 67770 SESENHEIM	lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00
Soufflenheim	15 Grand'Rue 67620 SOUFFLENHEIM	du lundi au jeudi : 8h15-12h00 et 13h30-18h00 vendredi : 8h00-12h00
Stattmatten	31 Rue Principale 67770 STATTMATTEN	mardi : 8h00-12h00 et 14h00-19h00 jeudi : 8h00-12h00 et 14h00-18h00
Uhlwiler	118 Rue de l'Église 67350 UHLWILLER	lundi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 mardi : 9h00-12h00 et 14h00-20h00 jeudi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00
Uttenhoffen	9 Rue Principale 67110 UTTENHOFFEN	mercredi : 18h30-20h30
Val de Moder	9 Place du Marché – BP 70022 PFAFFENHOFFEN 67350 VAL DE MODER	lundi, mercredi et vendredi : 8h00-12h00 et 14h00-18h00 mardi et jeudi : 14h00-18h00
Weyersheim	82 Rue Baldung-Grien 67720 WEYERSHEIM	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h30-17h30

(* : les horaires figurant ci-dessus sont ceux connus à la date du présent arrêté. Ils peuvent toutefois faire l'objet de modifications, en raison notamment de l'épidémie de Covid 19. Le public peut se renseigner auprès des mairies des communes concernées sur leurs horaires d'ouverture.)

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête publique, dans les mairies, ainsi que lors des permanences des membres de la commission d'enquête ;
- par courrier (cachet de la poste faisant foi) au Président de la commission d'enquête du PPRI de la Moder, au siège de l'enquête publique ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete-publique-ppri-moder@bas-rhin.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des Services de l'État dans le Bas-Rhin à l'adresse suivante : www.bas-rhin.gouv.fr (<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risque-inondation/PPRI-en-cours-d-elaboration/PPRI-de-la-Moder2/PPRI-de-la-Moder> ou directement via le lien court : <https://vu.fr/PPRIModer>, rubrique "6. Enquête publique").

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, aux dates, heures et lieux suivants :

Dates	Heures de permanence	Lieux
lundi 5 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de BISCHWILLER
	14h30-17h30	Mairie de HAGUENAU
mardi 6 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de DRUSENHEIM
	15h00-18h00	Mairie de RÆSCHWOOG
mercredi 7 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de SESENHEIM
	15h00-18h00	Mairie de SOUFFLENHEIM
jeudi 8 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de ROHRWILLER
	15h00-18h00	Mairie de STATTMATTEN
lundi 12 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de VAL DE MODER
	14h30-17h30	Mairie de REICHSHOFFEN
mardi 13 octobre 2020	15h30-18h30	Mairie de ROPPENHEIM
mercredi 14 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de KALTENHOUSE
	16h00-19h00	Mairie annexe de ROUNTZENHEIM-AUENHEIM
jeudi 15 octobre 2020	17h00-20h00	Mairie de DAUENDORF
vendredi 16 octobre 2020	15h00-18h00	Mairie de DALHUNDEN
lundi 19 octobre 2020	09h00-12h00	Mairie de HERRLISHEIM
	16h00-19h00	Mairie de NIEDERMODERN
mercredi 21 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de OBERHOFFEN-SUR-MODER
	15h00-18h00	Mairie de OFFENDORF
jeudi 22 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
	9h00-12h00	Mairie de GUNDERSHOFFEN
	15h00-18h00	Mairie de INGWILLER
vendredi 23 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de FORT-LOUIS
lundi 26 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de NEUHAEUSEL
	15h00-18h00	Mairie de SCHIRRHEIN
mardi 27 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de OBERMODERN-ZUTZENDORF
	15h00-18h00	Mairie de NIEDERBRONN-LES-BAINS
mercredi 28 octobre 2020	9h00-12h00	Mairie de MENCHHOFFEN
	18h30-20h30	Mairie de UTTENHOFFEN
lundi 2 novembre 2020	9h00-12h00	Mairie de DALHUNDEN
	14h30-17h30	Mairie de WEYERSHEIM
mardi 3 novembre 2020	9h00-12h00	Mairie de SOUFFLENHEIM
	15h30-18h30	Mairie de ROPPENHEIM
mercredi 4 novembre 2020	9h00-12h00	Mairie de REICHSHOFFEN
	15h00-18h00	Mairie de VAL DE MODER
vendredi 6 novembre 2020	9h00-12h00	Mairie de MERTZWILLER
	14h00-17h00	Mairie de SESENHEIM
samedi 7 novembre 2020	9h00-12h00	Mairie de RÆSCHWOOG
lundi 9 novembre 2020	16h00-19h00	Mairie de ROUNTZENHEIM-AUENHEIM
jeudi 12 novembre 2020	15h00-18h00	Mairie de STATTMATTEN
vendredi 13 novembre 2020	14h00-17h00	Mairie de DRUSENHEIM
lundi 16 novembre 2020	15h00-18h00	Mairie de ROHRWILLER
mardi 17 novembre 2020	14h00-17h00	Mairie de BISCHWILLER
mercredi 18 novembre 2020	14h30-17h30	Mairie de HAGUENAU

L'extension du périmètre de prescription du Plan de Prévention du Risque d'inondation de la Moder aux communes de Forstfeld, Kauffenheim, Leutenheim et Schirrhoffen a fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale, qui par décision du 11 décembre 2018, a décidé de ne pas la soumettre à évaluation environnementale. Cette décision peut être consultée sur le site internet des Services de l'État dans le Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête transmettra le rapport d'enquête et ses conclusions motivées à la Direction Départementale des Territoires, qui se chargera de les notifier au Président du Tribunal Administratif et à la Préfète du Bas-Rhin. Ils seront tenus à la disposition du public, dans chacune des mairies des communes concernées, au siège de l'enquête publique, à la Préfecture du Bas-Rhin, ainsi que sur le site internet des Services de l'État dans le Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le PPRI, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté de la Préfète du Bas-Rhin.